



MARSEILLE

877 310 habitant.es dont 16 000 sans domicile fixe et 1 283 personnes vivant en grands squats et bidonvilles

À l'échelle de l'agglomération, plus de 1 300 personnes vivent en squats ou en bidonvilles sans accès à l'eau et à l'assainissement.

Eau, assainissement, hygiène et précarité à Marseille



185

FONTAINES PUBLIQUES

**1 fontaine
pour 4 820 habitants**

- L'augmentation du nombre de points d'eau publics (113 en 2012 / 185 en 2019) reste insuffisante. Les arrondissements fréquentés par les personnes sans abri sont largement sous-équipés.

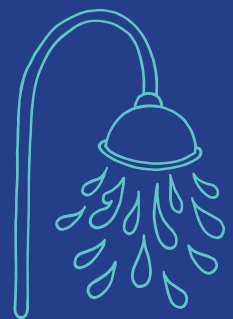


15

TOILETTES PUBLIQUES

**1 toilette
pour 58 487 habitants**

- Absence d'entretien de l'existant et part importante de toilettes hors service.
- La récente mise en service de nouvelles sanisettes reste largement insuffisante.



0

BAIN DOUCHE PUBLIC

- Une offre à 95 % d'origine privée et associative.
- 1 camion douche du Samu Social.
- 25 cabines douches dans 12 lieux associatifs, souvent réservées au public cible du lieu.

Principaux constats et défis à relever

- L'état défectueux de certaines fontaines rend l'eau impropre à la consommation.
- L'absence de toilette publique gratuite entraîne la saturation de l'offre d'origine associative.
- L'accès à l'information se fait en ligne, ce qui est problématique pour les personnes ne disposant pas d'internet ou de smartphone.
- Constatation de coupures d'eau dans des zones d'habitats informels.
- Le manque d'accès à l'eau a des conséquences de santé publique et de pollution environnementale (exposition plus forte aux risques épidémiques et aux pathologies dermatologiques et digestives, exacerbation des inégalités, atteinte à la dignité humaine, difficile réinsertion sociale et professionnelle et atteinte à la réussite scolaire pour les enfants).

Une coopération décentralisée pour l'eau et l'assainissement

- Marseille Provence Métropole (MPM) consacre chaque année, dans le cadre de la loi Oudin et du 1 % solidaire, 150 000 euros à la solidarité internationale puisés dans ses recettes eau et assainissement, et 400 000 euros annuels sont également débloqués par la Société des Eaux de Marseille. Le budget annuel s'élève ainsi à 550 000 euros.
- MPM a ainsi pu financer 9 projets d'accès à l'eau : 3 au Sénégal, 2 à Madagascar, 1 en Algérie, 1 en Arménie, 1 au Maroc et 1 en Irak.

On vous demande votre avis ?

- Aucun mécanisme de participation citoyenne n'est mis en place.

Quelles aides au paiement des factures d'eau ?

- S'il n'existe pas de tarification sociale, il existe une part variable : 2 tranches de consommation calculées en fonction du volume d'eau consommé par l'abonné.e (une première tranche de 0 à 15 m³, une seconde tranche au-delà de 15 m³).
- Une aide curative existe avec le programme *Access'Eau* qui aide les foyers en difficulté de paiement des factures d'eau via le Fonds de Solidarité pour le Logement et Le Fonds de Proximité Eau (un fond de solidarité d'1 million d'euros par an).

Et en temps de crise sanitaire ?

- Les services de l'État ont mis en place des solutions pour répondre à la situation d'urgence des personnes plus vulnérables :
- La coopération entre services d'État, municipalité et organisations de la société civile a été renforcée.
 - La Société des Eaux de Marseille Métropole a installé des points d'eau dans les bidonvilles où cela était techniquement possible.
 - Des chantiers d'amélioration des conditions de vie dans des zones d'habitats informels sont financés au cas par cas.

Nos recommandations à l'attention des décideur.ses locaux

1 Développer massivement les infrastructures publiques d'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, en priorité les toilettes et les bains publics, dans les arrondissements les plus fréquentés par les personnes précarisées.

3 Soutenir et collaborer avec les organisations de la société civile engagées en faveur d'un accès à l'eau et à l'assainissement des populations les plus précaires vivant sur le territoire.

2 Recenser les zones et terrains sans accès aménagés à l'eau et à l'assainissement et rendre l'information transparente et accessible à tou.te.s.

4 Développer les mécanismes de participation citoyenne pour l'eau et l'assainissement et la codécision (par exemple à travers la mise en place de commissions consultatives des services publics) avec des approches participatives incluant tous les acteur.rice.s du territoire (élu.e.s, associations, comités d'utilisateur.s).